



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS  
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 17 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

**Nombre de membres**

EN EXERCICE 24

PRESENTS : 9

VOTANTS : 16

**COLLEGE DE LA REGION**

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

**COLLEGE DES DEPARTEMENTS**

Étaient présents ou représentés : Mesdames Béatrice RUCHETON (pouvoir), Annie PIOFFET et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Étaient absents : Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT et Nicolas MEARY ;

**OBJET :**

SPANC PARC  
Subvention en  
faveur de la  
réhabilitation des  
installations  
d'assainissement  
non collectif

**Nomenclature ACTES :**

8 Domaine de  
compétence par  
thème  
8.8 Environnement

**COLLEGE DES COMMUNES**

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Laurent DUCRUIT, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU (pouvoir), Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était excusé : Monsieur Patrick POCHON ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIoT ;

**COLLEGE DES VILLES-PORTES**

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

**COLLEGE DES EPCI**

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Isabelle FROMAGE ;

**INVITÉS ET PARTENAIRES**

Étaient présents : Madame Françoise CHANCELIER, et Messieurs Yves COZE, Patrick de LUCA, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER ;

Étaient excusés : Messieurs Denis CELADON, Gilles CLUGNAC, Patrick MAILLARD ;

Étaient absents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Jean-Luc DOUINE, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

**EQUIPE DU PARC**

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

Transmis au Contrôle de  
Légitimité le :

**25 SEP. 2025**

Affichage le :

**25 SEP. 2025**

**SPANC PARC Subvention en faveur de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

Vu la délibération n°2023-054 du 26 septembre 2023 portant « SPANC PARC subvention en faveur de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail SPANC du 27 mai 2025 à l'unanimité pour la mise en place d'une deuxième subvention étude du SPANC-Parc ;

Actuellement le GT SPANC propose d'accorder par installation, une subvention travaux maximale de :

- 4 000 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence est supérieur au plafond de l'ANAH « ménages hors plafond de l'ANAH » ;
- 9 000 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond de l'ANAH « ménages aux ressources modestes » ;
- 53% du montant HT des travaux dans la limite de 9 000 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond de l'ANAH « ménages aux ressources très modestes ». Une deuxième aide est accordée par l'ANAH pour les familles très modestes à 35 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 €.

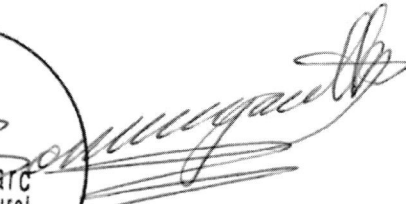
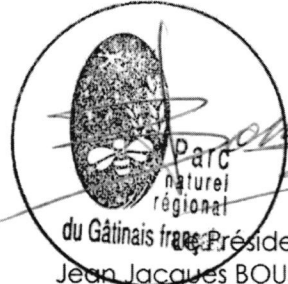
Pour rappel, les aides publiques ne peuvent dépasser 80% du montant des travaux.

Afin de préserver la qualité de l'eau et aider plus d'usagers pour réhabiliter leur système d'assainissement non collectif, le Parc propose :

- 50% du devis étude pour un plafond de 500 € pour les particuliers,
- 80% du devis étude pour les Communes et les Intercommunalités,
- la réduction du délai de 5 à 2 ans pour subventionner les travaux des usagers avec risque sanitaire (rejet en mare, réseau pluvial et à l'air libre).

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français de valider la présente modification.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais valident la présente modification, à l'unanimité.

  
  
Président  
Jean Jacques BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250925-2025-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025  
Affichage : 25/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

